

**AVIS DU MAIRE SUR PROPOSITION DE VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS - ARMORIQUE HABITAT**

Madame Laurence CLAISSE, Maire, informe le Conseil municipal que La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018 dite loi ELAN rappelle aux bailleurs sociaux l'objectif de vente annuelle de 1 % de leur parc de logements afin de financer la construction de nouveaux logements et de favoriser l'accession à la propriété.

**CONSIDERANT** que, dans ce cadre, ARMORIQUE HABITAT, acteur du logement social dans le Finistère, a établi un projet de possibilité de mise en vente de 5 logements T4 individuels situés rue Paul Cézanne,

**CONSIDERANT** que l'article L. 443-7 du code de la construction et de l'habitation précise que l'avis du Maire de la commune est sollicité sur ce type de projet,

**VU** l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 24 juin 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE** (26 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Union citoyenne pour Landivisiau », 2 voix contre du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »),

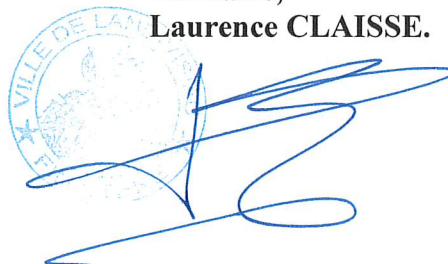
**DONNE SON AVIS FAVORABLE** à la mise en vente des logements situés rue Paul Cézanne appartenant à ARMORIQUE HABITAT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	26
CONTRE	2

Fait à Landivisiau, le 3 juillet 2019.

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le... 4 JUIL 2019  
Et de la publication, le... 4 JUIL 2019  
Fait à Landivisiau, le... 4 JUIL 2019  
Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL

